



Comprendre un verdict. concernant la perpétuité...

Par **alex34_old**, le **27/10/2007** à **13:42**

Bonjour,
Je n'arrive pas à comprendre la différence entre une condamnation à perpétuité et une condamnation à perpétuité avec une peine de sûreté de 20 ans par exemple.
L'assassin de mes cousins a été condamné hier à perpétuité par la cours d'assise d'aix en provence(préméditation non retenue) alors que l'avocat général avait demandé perpétuité avec 20 ans de sûreté. Ma question est: combien va t il faire au minimum et au maximum?
Merci de votre réponse.

Par **Dinah**, le **27/10/2007** à **15:40**

Bonjour.
Si le jury avait suivi les réquisitions de l'avocat général et condamné l'accusé à la perpétuité avec une peine de sûreté de 20 ans, cela voudrait dire que pendant 20 ans cette personne n'aurait pas pu demander d'aménagement de peine (donc pas de libération conditionnelle). En d'autres termes, la personne serait restée en prison au moins 20 ans.
Avec la condamnation à perpétuité "simple", le délai prévu par la loi est de 15 ans. Donc en principe, au bout de 15 ans de détention (on prend en compte la détention préventive), le détenu pourra demander sa libération conditionnelle. Mais elle ne lui sera accordée que s'il donne des garanties de réinsertion (logement, emploi) et s'il ne présente plus de danger (ex : si les juges estiment qu'il n'y a plus de risque de récidive).
Donc pour répondre à votre question, cette personne fera au moins 15 ans de prison (je rappelle qu'il faut y inclure la détention préventive).

Par **alex34_old**, le **28/10/2007** à **08:30**

Merci de votre réponse claire et précise car c'est vraiment ce dont j'ai besoin en ce moment avec ce drame que nous vivons depuis 3 ans.rnIl est donc susceptible de sortir dans 12 ans vu qu'il a fait déjà 3 ans au SMPR des Beaumettes.rnCordialement.